

# COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

## CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU** vendredi 19 mars 2021

Séance Ordinaire 18 heures 30

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 13 - Présents : 11 - Votants : 13

Date de convocation : **vendredi 12 mars 2021**

LE 19 mars 2021 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de TROCCHI Jean-marie, Maire.

PRESENTS : Jean-Marie TROCCHI, Bernard NEAU, Claude JIMENEZ, Agnès REY, Jean-Pierre PELLEGRINI, Bruno BAILLON, Alain MONTAY, Audrey RESSEGAIRE, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Marie-Anne GUICHARD, Michelle JOLIVET

REPRESENTES : Jean-Hubert FERRET, Jean-Christophe SIMON

Secrétaires de séance : Agnès REY

Le Maire n'assiste pas au vote des comptes administratifs. La délibération sur les taux est reportée car les bases n'ont pas encore été communiquées à la commune.

La délibération pour le contrat « assistance avocat » est reporté pour avoir différents devis.

### **DE 2021 09- Vote du compte de gestion - lotissement 2020 à l'unanimité :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TROCCHI Jean-Marie

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**DE 2021 10- Affectation du résultat de fonctionnement 2020 - lotissement à l'unanimité :**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**Excédent de 7 058.67**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	70 351.92
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-63 293.25</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>7 058.67</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>7 058.67</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	7 058.67
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**DE 2021 11- Vote du compte administratif - lotissement à l'unanimité :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Neau Bernard  
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par NEAU Bernard après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		9 720.50		70 351.92		80 072.42
Opérations exercice	39 506.82	87 487.57	179 362.57	116 069.32	218 869.39	203 556.89
Total	39 506.82	97 208.07	179 362.57	186 421.24	218 869.39	283 629.31
Résultat de clôture		57 701.25		7 058.67		64 759.92
Restes à réaliser						
Total cumulé		57 701.25		7 058.67		64 759.92
Résultat définitif		57 701.25		7 058.67		64 759.92

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **DE 2021 12- Vote du compte de gestion caisse des écoles 2020 à 12 voix "pour" et 1 "abstention" :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TROCCHI Jean-Marie

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**DE 2021 13- Vote du compte administratif – cdelepoet à 11 voix « pour » et 1 « abstention »**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de NEAU Bernard délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par NEAU Bernard après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				4 266.46		4 266.46
Opérations exercice			6 751.82	4 000.00	6 751.82	4 000.00
Total			6 751.82	8 266.46	6 751.82	8 266.46
Résultat de clôture				1 514.64		1 514.64
Restes à réaliser						
Total cumulé				1 514.64		1 514.64
Résultat définitif				1 514.64		1 514.64

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**DE 2021 14- Affectation du résultat de fonctionnement caisse des écoles 2020 à 12 voix « pour » et 1 « abstention » :**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**Excédent de 1 514.64**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	4 266.46
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-2 751.82</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>1 514.64</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>1 514.64</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	1 514.64
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**DE 2021 15- Vote du compte de gestion - eau 2020 à l'unanimité :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TROCCHI Jean-Marie

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**DE 2021 16- Affectation du résultat de fonctionnement - eau 2020 à l'unanimité :**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**Excédent de 75 591.86**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	51 699.95
Virement à la section d'investissement 2020 AU 1068 (pour mémoire)	16 807.59
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>23 891.91</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>75 591.86</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>75 591.86</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	20 000.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	55 591.86
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**DE 2021 17- Vote du compte administratif - eau 2020 à l'unanimité :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de NEAU Bernard, 1er adjoint  
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par NEAU Bernard après  
s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives  
de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		101 792.41		51 699.95		153 492.36
Opérations exercice	210 650.61	266 219.59	148 841.84	172 733.75	359 492.45	438 953.34
Total	210 650.61	368 012.00	148 841.84	224 433.70	359 492.45	592 445.70
Résultat de clôture		157 361.39		75 591.86		232 953.25
Restes à réaliser	40 000.00				40 000.00	
Total cumulé	40 000.00	157 361.39		75 591.86	40 000.00	232 953.25
Résultat définitif		117 361.39		75 591.86		192 953.25

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **DE 2021 18- Vote du compte de gestion - budget principal 2020 à l'unanimité :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TROCCHI Jean-Marie

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**DE 2021 19- Affectation du résultat de fonctionnement – le Poët à l'unanimité :**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**Excédent de 375 286.31**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	241 837.29
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	198 135.29
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>133 449.02</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>375 286.31</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>375 286.31</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	267 000.00
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	108 286.31
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**DE 2021 20- Vote du compte administratif - budget principal le Poët 2020 à l'unanimité :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de NEAU Bernard, 1er adjoint

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par NEAU Bernard après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :



Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		81 027.08		241 837.29		322 864.37
Opérations exercice	829 012.02	300 985.68	866 016.60	999 465.62	1 695 028.62	1 300 451.30
Total	829 012.02	382 012.76	866 016.60	1 241 302.91	1 695 028.62	1 623 315.67
Résultat de clôture	446 999.26			375 286.31	71 712.95	
Restes à réaliser	220 900.00	427 000.00			220 900.00	427 000.00
Total cumulé	667 899.26	427 000.00		375 286.31	292 612.95	427 000.00
Résultat définitif	240 899.26			375 286.31		134 387.05

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **DE 2021 21- Vote des budgets 2021 à l'unanimité :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget primitif 2021 du budget général et des budgets annexes Eau et Assainissement, et lotissement qui se présentent ainsi :

#### **Budget général :**

Dépenses de Fonctionnement : 1 055 310.31€

Recettes de Fonctionnement : 1 055 310.31€ dont 108 286.31€ d'excédent de fonctionnement reporté

Dépenses d'Investissement : 1 115 299.26€

Recettes d'Investissement : 1 115 299.26€ dont un déficit d'investissement reporté de 446 999.26€ et 144 073.28€ de virement du fonctionnement et 267 000€ d'excédent de fonctionnement affecté au 1068

#### **Budget Eau et Assainissement :**

Dépenses de Fonctionnement : 228 491.86€

Recettes de Fonctionnement : 228 491.86€ dont 55 591.86€ de résultat de fonctionnement reporté

Dépenses d'Investissement : 297 453.25€

Recettes d'Investissement : 297 453.25€ dont un résultat d'investissement reporté de 157 361.39€, un virement du fonctionnement de 22 591.86€ et 20 000€ d'affectation de résultat (au compte 1068)

**Budget annexe lotissement :**

Dépenses de Fonctionnement : 44 000 €

Recettes de Fonctionnement : 137 621.17€ dont un résultat reporté de 7 058.67€

Dépenses d'Investissement : 40 000€

Recettes d'Investissement : 97 701.25€ dont un résultat reporté de 57 701.25€

**DE 2021 22- Vote du budget de la caisse des écoles 2021 à 12 voix "pour " et une "abstention"**

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget primitif 2021 du budget de la caisse des écoles qui se présente ainsi :

**Caisse des écoles :**

Dépenses de Fonctionnement : 6 014.64€

Recettes de Fonctionnement : 6 014.64€ dont excédent antérieur de 1 514.64€

- **PRECISE** qu'un mandat d'un montant de 4 500€ en dépense de fonctionnement sera émis du budget principal et un titre de 4500€ sera émis sur le budget de la caisse des écoles en recette de fonctionnement au compte 74748.

**DE 2021 23- Frais de personnel du budget de l'eau 2020 à l'unanimité :**

- **ARRETE** le montant de ces frais pour 2021 à 18 000€ pour le budget de l'eau et l'assainissement
- **PRECISE** qu'un mandat sera effectué sur le budget de l'eau et l'assainissement au compte 6215 pour un montant de 18 000€ et un titre sera émis sur le budget général au compte 70841 pour un montant de 18 000€.

**DE 2021 24- Participation au Fonds de solidarité logement à l'unanimité :**

- **Décide** une participation de 327.60 euros au Fonds de Solidarité pour le Logement,
- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer la convention avec le Département des Hautes-Alpes.

### **DE 2021 25- Convention bibliothèque niveau 2 à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de collaboration avec la bibliothèque Départementale des Hautes Alpes de niveau 2

### **DE 2021 26- Fixation du loyer pour le local à Balp à l'unanimité :**

- **ACCEPTTE** de fixer le loyer du local du rez de chaussée de l'immeuble Balp- chemin des Bernardins à la somme de 350€.
- **PRECISE** que le loyer sera réévalué chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction

### **DE 2021 27- Heures supplémentaires du personnel 2021 à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le paiement ou la récupération des heures supplémentaires et complémentaires des agents communaux pour 2021,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives aux heures supplémentaires et complémentaires.

### **DE 2021 28- Redevance d'occupation du domaine public à l'unanimité :**

- **AUTORISE** la permission de voirie donnant lieu à une redevance,
- **AUTORISE** le Maire à prendre des arrêtés de redevance d'occupation du domaine public
- **INSTITUE** une redevance d'occupation temporaire du domaine public de 6€ le m<sup>2</sup>, le minimum de perception étant de 40€ par an à compter de 2021
- **DECIDE** de procéder à la révision de cette redevance chaque année le 1er janvier sur la base du deuxième trimestre du coût de la construction et en fonction des m<sup>2</sup> occupés.

### **DE 2021 29- Aménagement de la terrasse du Bar à 12 voix "pour "et 1 "abstention" :**

- **AUTORISE** le locataire a déposé une demande d'autorisation d'urbanisme pour la scène et le comptoir.
- **AUTORISE** le locataire du Bar a utilisé les toilettes publiques en échange de l'entretien de celles-ci

- **AUTORISE** le Maire à prendre un arrêté d'occupation du domaine public et de fixer le prix en fonction de la surface et du prix délibéré précédemment

La séance est levée à 20h50

**LE MAIRE**

**Jean-Marie TROCEN**

